



1<sup>ER</sup> CLUB DE LA COIFFURE À DOMICILE

by Vincent Lefrançois



La Coiffure à Domicile,  
un métier d'avenir  
grâce au statut  
de l'auto-entrepreneur...

[www.club-coiffure-domicile.fr](http://www.club-coiffure-domicile.fr)



1<sup>ER</sup> CLUB DE LA COIFFURE À DOMICILE

*by Vincent Lefrançois*

**GAGNEZ**

SURTOUTS

LES PLANS

## Vincent Lefrançois, leader de l'accompagnement de l'auto-entrepreneur

### Le Club de la Coiffure à Domicile, partenaire de votre réussite !

Passionné de coiffure, j'ai toujours consacré ma vie à cet art, notamment au service de ceux et celles qui le pratiquent !

**Mon credo :** *faire reconnaître et développer* le métier de la Coiffure à Domicile.

C'est pourquoi, après avoir exercé mon activité de coiffeur à domicile indépendant en 1993, j'ai voulu développer un outil au service des coiffeurs et coiffeuses à domicile. Ainsi est né le Groupe Vincent Lefrançois en 1997.



Depuis, c'est une véritable "success story" qui s'écrit au rythme de la réussite de nos clients. Aujourd'hui la société Vincent Lefrançois Développement est devenue l'une des leaders de la coiffure à domicile en France.

Aujourd'hui, pour continuer à être en avance sur l'évolution du marché et afin de profiter des opportunités offertes par le statut de l'auto-entrepreneur, j'ai décidé d'innover en lançant un nouveau concept "le 1<sup>er</sup> Club de la Coiffure à Domicile en France".

**Mon ambition :** permettre à chaque coiffeur et coiffeuse à domicile *de s'épanouir et de se développer* en toute sécurité.

**Ma marque de fabrique :** *être le partenaire* des coiffeurs et coiffeuses à domicile en leur permettant de consacrer tout leur temps à leurs passions : *la coiffure et le contact client*.

Car la satisfaction de nos adhérents est au cœur de notre action. Composée de professionnels du secteur, l'équipe du Club leur apporte toute leur expertise au travers de compétences élevées et de la mobilisation des partenaires de grande qualité.

Avec ce Club, nous perpétons l'engagement de la société Vincent Lefrançois Développement : *mettre ses compétences et ses connaissances du marché* au service de nos adhérents.

Vincent Lefrançois

Directeur et Fondateur du 1<sup>er</sup> Club de la Coiffure à Domicile



1<sup>ER</sup> CLUB DE LA COIFFURE À DOMICILE

by Vincent Lefrançois

# Sommaire

Avec le Club de la Coiffure à Domicile, vous avez énormément à gagner...  
Voyez plus précisément !

## Avantage 1

- Gagnez à être vu(e)

page 6

## Avantage 2

- Gagnez à être formé(e)

page 9

## Avantage 3

- Gagnez à être soutenu(e)

page 11

## Avantage 4

- Gagnez à être rentable

page 13

## Avantage 5

- Gagnez à être fort(e)

page 15

## Avantage 6

- Gagnez à être serein(e)

page 17

## Vos questions

page 19





**GAGNEZ**

SURTOUS

LES PLANS

Avantage 1

**GAGNEZ**

*à être vu(e)!*

...





Afin de pouvoir créer et développer votre clientèle, le Club met à votre disposition des outils marketings, publicitaires, multimédias exceptionnels.

## 1 Votre étude de marché :

Avant de démarrer votre activité de coiffeur ou coiffeuse à domicile, nous réalisons une étude géo-marketing afin de savoir où “vous mettez les pieds”. Cette étude de marché permet de connaître précisément le potentiel de clients susceptibles de faire appel à vos services autour de votre domicile.

## 2 Votre publicité :

Dès votre adhésion au Club, nous vous offrons un pack publicitaire complet (5 000 flyers + 500 cartes de visites + 100 affiches) à la hauteur de vos ambitions ! Plusieurs versions sont disponibles !

Si vous souhaitez mener de nouvelles actions par la suite, vous bénéficierez d'un prix exceptionnel grâce à notre centrale d'achat réservée pour les membres du Club.

## 3 Votre site internet :

Pour vous faire connaître, la création d'un site internet est indispensable. Chaque mois, les internautes en France tapent sur leur clavier plus de 5 millions de fois les mots clés : “coiffeur, coiffure à domi-

cile, coiffeur à domicile et coiffeuse à domicile” sur le moteur de recherche “Google”. 70% des clients trouvent leur nouveau coiffeur ou coiffeuse à domicile par l'internet.

Nous créons votre site web personnalisé et individuel afin d'augmenter votre visibilité, de trouver de nouveaux clients et de diffuser de l'information en temps réel à vos clients (nouveau services proposés, actualités...).

La réalisation de votre site internet passe par des étapes essentielles, avec l'aide de votre conseiller en développement :

- **Formulation d'un “édito personnalisé”**

Avec un ciblage optimal des mots clés, mettant ainsi votre site en position de tête par un renforcement de son positionnement sur les moteurs de recherche comme “Google” par exemple.

- **Présentation de votre expérience et parcours professionnel**

Vos futurs clients seront informés sur vos compétences, expériences et formations en coiffure.

- **Personnalisation de votre site**

L'ajout de photos de vos réalisations de coiffure permettra aussi de crédibiliser et concrétiser vos compétences.





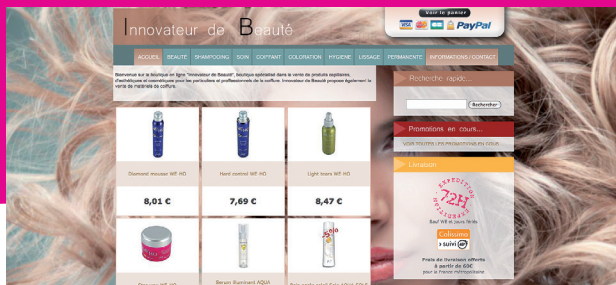
### • Publication de vos tarifs

Les clients sont informés des tarifs de vos prestations avant de vous contacter pour un rendez-vous. Si un client fait une demande de rendez-vous en ligne, vous en serez informé par SMS et par e-mail.

### • Développer la revente de produits capillaires grâce à la boutique en ligne

Percevez des commissions à chaque commande provenant de votre site. Nous nous occupons de tout : la gestion du stock, la préparation de la commande et l'expédition du colis.

Deux solutions de paiement sont proposées à vos clients, paiement par PayPal ou paiement sécurisé par carte bancaire. Vos clients bénéficieront de 5% de remise sur l'ensemble des produits à la revente grâce à votre site internet.



### • Vos actualités en temps réel

Cela vous permet d'informer vos clients sur les promotions, réductions, les nouveautés coiffures et produits...

### • Le Blog de Léa

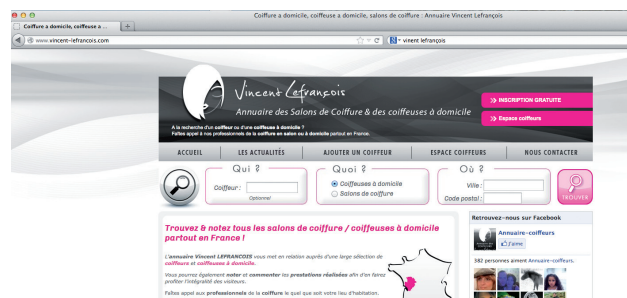
Renforcement de l'attrait pour votre site avec la présence du Blog de Léa, Mon coiffeur et moi. Le Club s'occupe d'inscrire plusieurs fois par an des conseils et astuces de coiffure afin d'informer votre clientèle sur les nouveautés.

### • Vidéo de présentation

Pour concrétiser un maximum de rendez-vous à partir de votre site, nous avons réalisé une vidéo de présentation.

## 4 Votre inscription dans notre annuaire " Vincent Lefrançois " :

Le Club en partenariat avec la société Autour du Net à créer en 2011, l'annuaire "Vincent Lefrançois" sur le web. Avec plus de 800 000 visites par an et 160 000 pages vues chaque mois, nous mettons en relation des clients qui souhaitent trouver un coiffeur ou coiffeuse à domicile près de chez eux. Ce sont plus de 12 000 coiffeurs et coiffeuses à domicile enregistrés à ce jour dans l'annuaire. Avec plus de 100 000 appels téléphoniques par an, l'annuaire "Vincent Lefrançois" est le leader incontesté sur son marché de la mise en relation par internet dans le secteur de la coiffure à domicile. Pour vous, futur adhérent du Club, nous allons vous y inscrire et vous aurez un référencement "Premium".







Fidéliser une clientèle est important dans le développement de votre chiffre d'affaires. En France, 75% des coiffeurs et coiffeuses à domicile ne suivent pas de formation continue. Le Club met à votre disposition des stages et séminaires afin que vous puissiez apporter de la nouveauté auprès de votre clientèle.



## 1 Vos stages :

Nous vous proposons trois partenaires de référence en matière de formation professionnelle. Formazone, Claude Juillard et Art Libre-Alain Padiglionne.

Complémentaires, ils proposent des stages très diversifiés : visagisme, nouvelles tendances, utilisation de produits capillaires, organisation dans le travail, etc...

15 jours de stage répartis sur l'année vous sont entièrement offerts sur la plupart des grandes villes de

France : Paris, Marseille, Lyon, Nantes, Nice, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Toulouse, etc...

Outre l'acquisition de nouvelles compétences, ces stages sont aussi l'occasion pour vous de rencontrer d'autres coiffeurs et coiffeuses pour échanger vos expériences, vos compétences... et d'éviter ainsi l'isolement.

## 2 Vos séminaires :

Chaque année, nous vous proposons deux séminaires de trois jours, deux occasions de venir découvrir nos collections, printemps/été et automne/hiver, de participer à nos ateliers techniques et vous révéler les nouvelles tendances.



Avantage 3

**GAGNEZ**

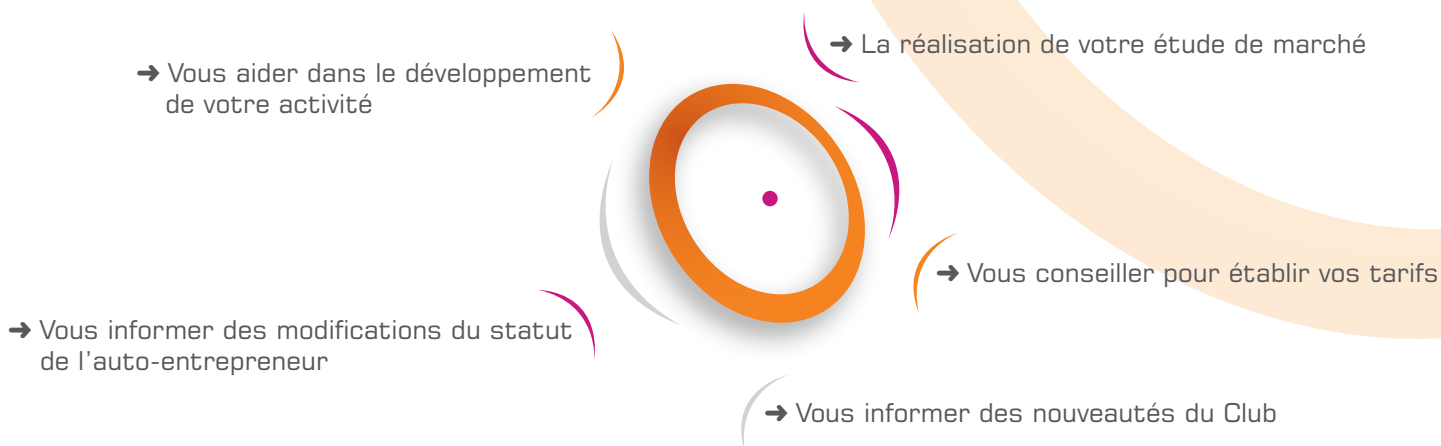
*à être soutenue(e)!*



Faire partie du 1<sup>er</sup> Club de la Coiffure à Domicile, c'est bénéficier d'un soutien administratif et commercial et un accompagnement personnalisé jour après jour. En rejoignant le Club, **vous allez profiter de 20 années d'expérience dans le secteur de la coiffure à domicile.**

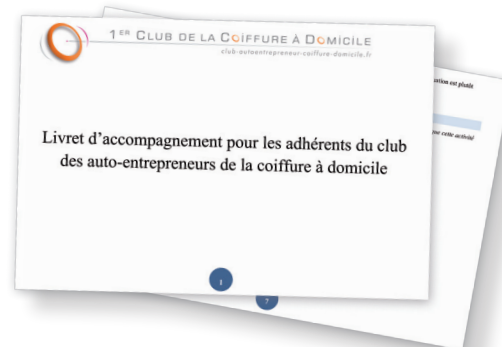
## 1 Votre conseiller en développement :

Vous bénéficiez de l'aide d'un conseiller en développement du Club afin de mener votre projet en toute sérénité. Il vous accompagne pour :



## 2 Votre livret d'accompagnement :

Dès votre adhésion, nous vous remettons votre livret d'accompagnement qui sera une aide pour vous guider dans les étapes de création, de développement et de fidélisation de votre clientèle (actions et soutien commerciaux, techniques de vente...).



Avantage 4

**GAGNEZ**

à être rentable!



Avec le Club, vous allez diminuer les coûts et développer votre activité grâce à notre centrale d'achat et nos partenariats.

## 1 Vos produits capillaires :

Le Club est partenaire de "Vitaliy's", une gamme de produits capillaires adaptés à une utilisation professionnelle, une hotline ou vos attentes recevront l'accueil de techniciens confirmés.

Vous allez bénéficier de 35% de produits gratuits sur le montant de vos achats, ce qui représente une économie de 700 à 1 400 € sur une année en privilégiant la centrale d'achat du Club !



## 2 Vos assurances :

Le Club, en partenariat avec un cabinet de courtage, vous propose des tarifs très avantageux pour vos assurances professionnelles et vos assurances à titre privé. Un adhérent du Club peut économiser entre 300 à 700 € par an.

A titre d'exemple, nous avons négocié pour vous, l'assurance RC professionnelle à 50 €/an et une prévoyance (indemnités journalières -750 €/mois) en



cas d'arrêt de travail à 10 €/mois la première année et 20 € les années suivantes.

## ET AUGMENTER VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES !

Grâce aux services et avantages du Club, nos adhérents qui commencent leur activité arrivent la plupart du temps à réaliser un chiffre d'affaires conséquent au bout de 6 à 12 mois.



Avantage 5

**GAGNEZ**

*à être forte(s) !*

...

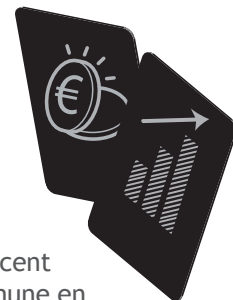


Depuis 1997, quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes...

**800** coiffeurs et coiffeuses ont intégré le Groupe et ensuite le Club.

**1 200 000** clients ont été coiffés à domicile par des coiffeurs du Groupe et du Club.

**32 000 000 €** de chiffre d'affaires ont été réalisés par les coiffeurs et coiffeuses du Groupe et du Club.



## **1** Le 1<sup>er</sup> Club de la Coiffure à Domicile :

Avant tout une collaboration entre un(e) coiffeur(se) à domicile auto-entrepreneur et la société Vincent Lefrançois Développement, un contrat d'accompagnement, de performance et d'ambition commune en toute transparence et en parfaite indépendance.

En rejoignant le Club, vous gagnez le support d'une structure professionnelle dotée de moyens humains et logistiques importants.

L'équipe du Club vous aide à concrétiser votre projet de nouvel adhérent en vous offrant un accompagnement sur mesure au quotidien.

### **POURQUOI DEVENIR ADHÉRENT DU CLUB ?**

- » L'image et la réputation.
- » S'appuyer sur un concept fort.
- » Bénéficier des outils d'un groupe puissant.
- » L'encadrement et le réseau.
- » Bénéficier d'un suivi, d'une assistance.
- » Bénéficier d'un savoir-faire.
- » Bénéficier de la logistique.
- » Être soutenu.
- » Bénéficier de la force d'un réseau.
- » Augmenter les chances de succès.
- » Gagnez une bonne rémunération.
- » Mais aussi... être à son compte.

## **VOUS NOUS REJOIGNEZ QUAND ?**



Avantage 6

**GAGNEZ**

à être serein(e) !

...

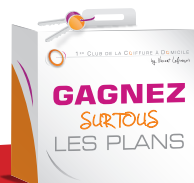


1

# Envie de devenir adhérent du Club :

Suivez les 4 étapes :

- 1 **Faisons connaissance** : Contactez-nous, nous parlerons de votre projet.
- 2 **Engageons-nous** : Notre engagement mutuel se conclut par la signature des conditions générales de ventes du 1<sup>er</sup> Club de la Coiffure à Domicile et le règlement des frais de dossier et de la première mensualité qui inclut toutes les prestations. Nous nous occupons de l'inscription de votre statut de l'auto-entrepreneur.
- 3 **Préparons le départ** : C'est de réaliser votre étude de marché, préparer votre publicité, élaborer vos tarifs, faire votre site internet et inscription dans l'annuaire "Vincent Lefrançois" et d'envoyer votre premier colis de produits capillaires.
- 4 **Et après le départ** : Le conseiller en développement vous assistera au quotidien pour créer, développer et fidéliser votre clientèle. Et, au-delà de tous les aspects professionnels, nous privilégions toujours la relation humaine : s'écouter, se parler, se voir sont à nos yeux, indispensables pour construire une relation durable.



## Avec notre pack : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Frais d'adhésion **380 € TTC** tout compris

=

Étude de marché (valeur : 3 600 € TTC)

+

Votre publicité : 5 000 Flyers, 500 cartes de visites et 100 affiches (valeur : 500 € TTC)

+

Élaboration de vos tarifs

+

Réalisation de votre site internet avec boutique en ligne et blog (valeur : 13 000 € TTC)

+

Inscription dans l'annuaire "Vincent Lefrançois" en Premium (valeur : 60 € TTC)

+

Colis de produits capillaires pour le départ (valeur : 283 € TTC)

+

Remise du livret d'accompagnement

Cotisation mensuelle **197 € TTC** tout compris

=

Maintenance du site internet + boutique en ligne + blog : noms de domaines + hébergements + système de paiement sécurisé Banque Populaire pour la boutique en ligne (valeur : 78 € TTC)

+

Assistance du conseiller en développement (valeur : moyenne 80 € TTC)

+

Réduction sur les produits capillaires avec la centrale d'achat (valeur : moyenne 80 € TTC)

+

Réduction sur les assurances grâce à notre partenariat (valeur : moyenne 40 € TTC)

+

Stages de formation (valeur : 463 € TTC)

+

Séminaires (valeur : 185 € TTC)

Soit une économie réalisée de **17 063 €** lors de votre installation

Soit une économie tous les mois de **729 €**

18 / 19

# VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS... LE CLUB Y RÉPOND !

► **Puis-je exercer la coiffure à domicile avec un CAP sous le statut de l'auto-entreprise ?**  
Oui, la loi du 5 juillet 1996 vous permet de pratiquer la coiffure à domicile avec un CAP seulement. Vous pouvez aussi exercer le métier avec un BM ou BMS de coiffure.

► **Quelle est ma couverture sociale avec le statut de l'auto-entrepreneur ?**

Grâce au statut de l'auto-entreprise, vous avez une très bonne protection sociale en cas d'arrêt de maladie et en matière de retraite. Des indemnités journalières sont versées par le RSI qui va de 19,37 € à 48,43 € par jour en 2012. Concernant vos remboursements des soins et médicaments, le statut de l'auto-entreprise est identique à celui d'un salarié. Pour la retraite, 14 751 € de chiffre d'affaires dans une année suffisent pour valider vos 4 trimestres de retraite. Notre partenaire en assurance vous propose également des produits d'assurances complémentaires à un tarif préférentiel.

► **Combien de temps faut-il pour se créer une clientèle en coiffure à domicile ?**

Les adhérents du Club arrivent à se créer une bonne clientèle après 6 mois d'activité alors qu'une coiffeuse à domicile indépendante va mettre 3 années (source : *Guide Mémé-Métier Coiffeuse à domicile 2009*). Il y a 1 700 nouvelles coiffeuses à domicile qui s'installent chaque année en France et 1 300 arrêtent au bout de la première année (source : *Fédération Nationale de la Coiffure*) par manque de clientèle. En adhérant au Club, vous ferez partie des coiffeuses à domicile privilégiées qui passent le "cap de la première année".

► **Je souhaite travailler au sein d'un établissement collectif comme une maison de retraite, comment je peux faire ?**

La concurrence est très rude dans les établissements collectifs, parvenir à travailler dans un établissement relève du parcours du combattant. Votre conseiller en développement va vous aider dans vos démarches de prospection commerciale. De plus, nous vous mettons à disposition des modèles de contrats ou de conventions pour défendre vos intérêts.

► **Combien dépense en moyenne une coiffeuse à domicile indépendante pour s'installer à son compte ?**

D'après l'Institut Supérieur des Métiers, une coiffeuse à domicile dépense 5 200 € pour créer son entreprise. Avec le Club, c'est uniquement 380 € de frais d'adhésion et 197 €/mois pour vous lancer dans l'aventure.

► **En tant qu'auto-entrepreneur, vais-je payer quelque chose pour m'installer ?**

Non, l'inscription du statut de l'auto-entreprise est gratuite et vous payez vos charges uniquement sur le chiffre d'affaires que vous réalisez. Vous n'avez pas besoin de comptable, c'est un statut très simple et très avantageux.

► **Quelles sont les qualités requises pour exercer la coiffure à domicile ?**

Avant tout, il faut que vous soyez une véritable professionnelle et par conséquent réaliser toutes les techniques en matière de coiffure. Il faut avoir un bon sens de l'organisation et un très bon contact humain.

► **Comment connaître les tendances, les coiffures à la mode et maintenir la qualité de ma prestation ?**

Le club a été créé pour répondre à ce besoin d'échanges et de formations des coiffeurs à domicile. Vous bénéficiez de formations gratuites, par des experts qui proposent des stages très diversifiés : visagisme, nouvelles tendances, utilisation de produits capillaires, organisation dans le travail, etc... Des séminaires sont aussi organisés pour découvrir nos collections, printemps/été ou automne/hiver et participer à nos ateliers techniques.

► **Je ne connais pas les produits "Vitality's" ?**

La marque Italienne Vitality's est très similaire aux produits l'Oréal. Les produits Vitality's sont vraiment adaptés à la coiffure à domicile. Les deux principaux avantages à utiliser Vitality's, c'est la qualité et le prix nettement inférieur aux marques les plus connues. Avec le Club, vous pouvez assister à des formations techniques afin de mieux les utiliser.

► **Puis-je revendre des produits capillaires Vitaly's sans investir dans un stock ?**

Oui, c'est même un bon complément de rémunération. Concrètement, c'est le client qui gère directement ses commandes et le Club s'occupe de tout (réception, préparation et envoi des commandes). Vous n'avez pas à avoir de stock et vous bénéficiez de commissions sur les commandes. Un vrai gain de temps et d'argent pour vous !

► **Quel statut choisir entre celui de salarié et de l'auto-entrepreneur pour exercer la coiffure à domicile ?**

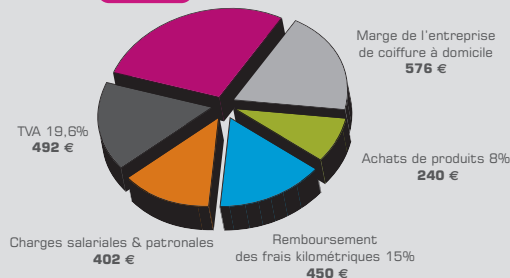
Sans hésiter le statut d'auto-entrepreneur. Avec ce statut, avec un chiffre d'affaires identique, vous doublez votre salaire par rapport au statut de salarié ! Comparatif de la situation d'un salarié et d'un auto-entrepreneur sur la base d'un chiffre d'affaires mensuel de 3 000 € (soit environ 120 h de travail). Consultez notre site internet du Club dans la rubrique "Pourquoi choisir le statut de l'auto-entrepreneur" et vous pourrez faire vos propres simulations.

## Salarié d'une société de coiffure à domicile

Chiffre d'affaires TTC 3000 €

Total net rémunération mensuelle

**840 €**

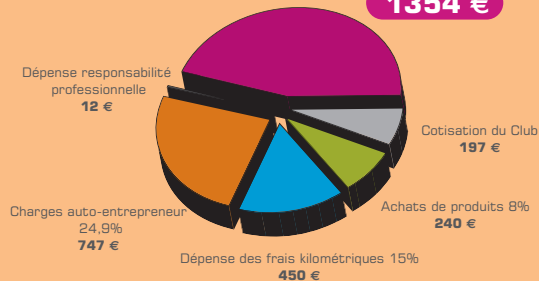


## Auto-entrepreneur au sein du 1<sup>er</sup> Club de la coiffure à domicile

Chiffre d'affaires TTC 3000 €

Total net rémunération mensuelle

**1354 €**





1<sup>ER</sup> CLUB DE LA COIFFURE À DOMICILE

by Vincent Lefrançois

partenaire de votre réussite

Contact : Nicolas au 06 17 44 12 39

[www.club-coiffure-domicile.fr](http://www.club-coiffure-domicile.fr)

